



# MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16  
Télécopie : 04 90 05 56 43  
[mairie-de-roussillon-vaucluse@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-roussillon-vaucluse@wanadoo.fr)  
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 MARS 2023

A 18h à la MAIRIE

**Présents** : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BERNARD, M. CHOMETTE, Mme BRAZARD, M. JEAN, M. DEVAUX, M. TRIBOLLET, Mme MALIVEL

**Absents excusés** : Mme BELLANDE pouvoir à M. DEBROAS, M. BORDE pouvoir à Mme BONNELLY M. CHEMIN pouvoir à Mme. BERNARD, M. BERGERON pouvoir à M. TRIBOLLET , Mme THIERRY et Mme GRAS

Mme Carole LHOTELLIER Nouvelle Directrice du Centre social et Culturel se présente aux conseillers, elle a pris son service depuis le 1er mars.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité

Information de la décision validée par Mme le Maire qui concernait un avenant pour les travaux de la façade de la boucherie à l'entreprise Laugier pour 960 € HT

Mme le Maire donne la parole à M. Gérard DEBROAS pour la présentation des budgets primitifs 2023

### 1/BUDGET PRIMITIF MAIRIE 2023

L'objectif principal est de maîtriser les dépenses de fonctionnement au niveau principalement des Charges à caractère général qui ont beaucoup augmenté ces dernières années.

Au niveau des recettes, il faut toujours rester prudent.

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>2 620 389.49 €</b>
Charges à caractère général	784 296.87 €
Charges de personnel	1 347 120.00 €
Atténuation de produits	33 000.00 €
Autres charges gestion courante	193 336.44 €
Charges financières	23 714.89 €
Opération entre section	6 168.80 €
Virement à la section d'investissement	231 752.49 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>2 620 389.49 €</b>
Excédent antérieur reporté	187 452.49 €
Atténuations de charges	145 300.00 €
Produits des services domaines	921 200.00 €
Impôts et taxes	75 000.00 €
Fiscalité locale	1 084 941.00 €
Dotations et participations	86 496.00 €
Autres produits gestion courante	120 000.00 €

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2022 était de 587 452.49 €

On affecte en recettes en investissement 400 000 € et on laisse 187 452.49 € en recettes de fonctionnement par mesure de prudence.

On peut mettre en prévision au 023 en dépenses en fonctionnement et 021 en recettes d'investissement la somme de 231 752.49 €

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>2 360 903.02 €</b>
Déficit antérieur 2022	208 358.99 €
Immobilisations en cours (1)	1 455 122,40 €
Restes à réaliser 2022(1)	539 773.08 €
Subvention écomusée	47 029.72 €
Remboursement emprunts	110 618.83 €
<b>RECETTES</b>	<b>2 360 903.02 €</b>
Affectation de l'excédent de 2022	400 000.00 €
Amort attrib compensation	6 168.80 €
Subventions	1 049 048.12 €
Dotations (FCTVA + TA)	98 500.00 €
Emprunts 2023	575 433.61 €
Virement de la section de fonctionnement	231 752.49 €

## Présentation des différentes opérations

### Opérations 2023 (1) immobilisations en cours :

N°	OPERATIONS	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	Total
149	Sentier des Ogres	11 951.55 €	363 048.45 €	375 000.00 €
161	Travaux Village	32 486.16 €	27 513.84€	60 000.00 €
162	Travaux campagne	199 622.26 €	342 537.00€	542 159.26 €
189	Mobiliers informatiques	16 250.44 €		16 250.44€
189	Mobiliers bureaux	4 680.88 €	33 000.00€	37 680.88 €
189	Mobiliers autres	8 135.60 €	3 000.00€	11 135.60 €
193	Acquisition véhicule	36 069.29 €	0	36 069.29€
195	Cadran solaire	10 000.00 €	0	10 000.00€
196	Travaux école	6 596.76 €	100 000 00 €	106 596.76€
198	Travaux sécurité incendie	222.98 €	24 777.02€	25 000.00€
212	Travaux bâtiment scolaire	9 753,91 €	30 246.09€	40 000.00€
215	Plan local urbanisme	17305.53 €	0	17 305.53 €
221	Eclairage Public		126000.00€	126 000.00€
223	Travaux cimetièrre	9 821.70€	0	9821.70€
226	Extension réseau	20 000 .00		20 000.00 €
227	Restauration église		25000.00 €	25 000.00 €
230	Vidéo protection	4 000.00 €		4 000.00€
231	Signalétique	2 119.23 €		2 119.23 €
233	Rénovation salle des fêtes	8 000.00 €		8 000.00€
239	Centre médical IGN	30 000.00 €	400 000.00 €	430 000.00€
241	Logement N° 51 Burlière	94 976.12 €	- 20 000.00€	74 976.12 €
242	Nouveau ALSH	17 780.67 €	0	17 780.67€
	<b>Total</b>	<b>539 773.08 €</b>	<b>1 455 122.40 €</b>	<b>1 994 895.48€</b>

Les travaux au sentier des ogres ont été réalisés en début d'année.

Au niveau des travaux campagne les travaux prévus en 2022 ont été faits en fin d'année et ils ont été payés en janvier 2023. D'autres travaux sont prévus en 2023.

Beaucoup de retard a été pris sur les routes et les chemins dans la campagne.

A l'école une casquette pour limiter l'impact du soleil sera installée devant tout le bâtiment scolaire. Il est envisagé d'isoler les 2 pièces de l'ancien CLSH qui deviendra le bureau de la Directrice et une pièce supplémentaire pour les élèves.

Au niveau de l'éclairage public il est envisagé de changer une partie des éclairages publics dans le village et au stade afin de diminuer la consommation.

Au niveau du centre médical Lionel Tribollet demande si le coût risque d'augmenter.

On lui répond qu'il va falloir ajouter les travaux d'assainissement, de voirie et le mobilier. Il redemande qu'on y intègre l'économie de l'eau. C'est un projet sur 50 ans. Il faut se projeter comment on gèrera la pénurie de l'eau d'ici là.

Les conseillers municipaux approuvent par 11 pour et 2 abstentions M. Tribollet et M. Bergeron le budget primitif 2023

## **2/TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Gérard DEBROAS explique que les bases locatives vont augmenter de 7.1%

Il propose de ne pas augmenter les taux communaux.

Voici l'état des taux d'imposition des taxes directes locales et des produits prévisionnels pour 2023 :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produits
Taxe foncière	3 650 000	29.46 %	<b>1 075 590 €</b>
Taxe foncière non bâti	146 400	45.00 %	<b>67 230 €</b>
Taxe Habitation pour les résidences secondaires	2 630 594	8.96	<b>235 701 €</b>
Total			<b>1 378 221 €</b>

A ce produit attendu l'Etat déduit les allocations compensatrices et l'effet du coefficient correcteur ce qui donne la fiscalité directe locale

Ainsi pour 2023

1 378 221 € - 11 504 € - 304 784 € = 1 084 941.00 € de fiscalité directe locale

Les taux des impôts locaux communaux n'ont pas augmenté depuis 1995.

Les conseillers municipaux approuvent par 11 pour et 2 abstentions M. Tribollet et M. Bergeron les taux d'impositions 2023.

## **3/BUDGET PRIMITIF PARKINGS 2023**

Gérard Debroas explique que l'excédent de 2022 était de 125 976.31€. Il propose d'affecter 41 590.09 € en section d'investissement et de laisser 84 386.31 € en section de fonctionnement.

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>266 682.98 €</b>
Achats et autres charges	92 827.30 €
Charges du personnel	65 166.30 €
Dotations aux amortissements	107 816.67 €
Charges financières	872.71 €
<b>RECETTES</b>	<b>266 682.98 €</b>
Résultat 2022	84 386.31 €
Produits des services	180 000.00 €
Subventions transférées	2 296.67 €

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>513 963.53 €</b>
Immobilisations	498 896.53 €
Opérations d'ordres	2 296.67 €
Remboursement emprunts	12 770.33 €
<b>RECETTES</b>	<b>513 963.53 €</b>
Excédent 2022	364 556.77 €
Dotations aux amortissements	107 816.67 €
Affectation	41 590.09 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif parkings 2023

## 4/BUDGET PRIMITIF ECUMUSEE CONSERVATOIRE 2023

Gérard Debroas explique que l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2022 de 20 392.46 € est laissé en section de fonctionnement

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>56 796.44 €</b>
Charges à caractère général	30 892.46 €
Charges financières	6 749.28 €
Dotations aux amortissements	19 154.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>56 796.44 €</b>
Excédent 2022	20 392.46 €
Redevance	19 602.01 €
Subventions transférées	11 801.97 €
Subvention mairie	5 000.00 €

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>448 985.27 €</b>
Déficit antérieur 2022	35 973.96 €
Emprunts	16 770.15 €
Subvention d'équipement	11 801.97 €
Immobilisations corporelles	384 439.19 €
<b>RECETTES</b>	<b>448 985.27 €</b>
Dotations aux amortissements	19 154.00 €
Subvention état	52 801.55 €
Subvention mairie	47 029.72 €
Emprunt pour 2022	330 000.00 €

Pour le moment les travaux du bâtiment du rouge sont arrêtés. On attend la réponse de l'expert pour prendre des décisions. Au niveau du bâtiment du jaune, il va falloir faire vérifier la toiture. Les volets doivent être changés. Gérard Debroas souhaite que l'ensemble des travaux ne dépasse pas le montant de l'emprunt qu'il va falloir commencer à rembourser à compter de cette année.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif écomusée conservatoire 2023.

## 5/BUDGET PRIMITIF REGIE TRANSPORT SCOLAIRE 2023

Ce budget concerne le bus du transport scolaire pour 21 enfants.

### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>25 981.41 €</b>
Report Déficit 2022	166.41 €
Charges à caractère général	13 538.00 €
Charges du personnel	12 277.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>25 981.41€</b>
Subvention Conseil Régional	15 221.00 €
Subvention mairie	10 760.41 €

### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>57 862.38 €</b>
Immobilisations	57 862.38 €
<b>RECETTES</b>	<b>57 862.38 €</b>
Solde d'exécution reporté 2020	57 862.38 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif RTS 2023.

## **6/BUDGET PRIMITIF COMMERCE FICHOU 2023**

Le budget du commerce Fichou va permettre de réaliser les travaux de façades du bâtiment. L'excédent de fonctionnement de 2022 est de 9 501.21 € reste en fonctionnement

### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>16 960.49 €</b>
Charges à caractère général	12 505.74 €
Dotations aux amortissements	4 454.75 €
<b>RECETTES</b>	<b>16 960.49 €</b>
Résultat 2022	9 501.21 €
Locations	4 370.00 €
Subventions transférées	3 089.28 €

### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>27 461.99 €</b>
Immobilisation en cours	24 372.71 €
Subventions de transfert	3 089.28 €
<b>RECETTES</b>	<b>27 461.99 €</b>
Excédent 2022	23 007.24 €
Amortissement	4 454.75 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le budget primitif fichou 2023

## **7/ CREATION POSTE SERVICE TECHNIQUE JUILLET AOUT POUR 2023**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique au service technique juillet août 2023.

## **8/CREATION DES POSTES PREPOSES SENTIER DES OCRES / ACCUEIL POUR JUILLET-AOUT**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création de 16 postes de préposés pour le sentier des ocres et l'accueil pour les mois de juillet et août.

## **9/ AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DES STATUTS DU SYNDICATS MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

Les conseillers municipaux donnent un avis favorable sur le projet de révision des statuts du syndicat mixte de gestion du PNRL. L'évolution majeure est la suivante:

Les membres associés sont désignés partenaires

-le ou les Président (s) Honoraire (s) du Parc Naturel régional du Luberon

-le Président de chaque Chambre consulaire des départements des Alpes de haute Provence et du Vaucluse ou son représentant déléguée

-Un représentant du Conseil économique, social et environnemental de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

-le président du conseil scientifique ou son représentant délégué

-deux représentants du conseil des associations

-deux représentants du conseil de développement

Un représentant du syndicat mixte d'Aménagement et de Valorisation forestière du Vaucluse

-un représentant du syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

## **10/ BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU**

Mme le Maire rappelle la délibération du 17 octobre 2022 qui a prescrit la révision allégée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (supprimer un espace boisé classé sur une partie déjà artificialisée de la parcelle AN 165 ; en délimiter un nouveau sur la partie boisée de la parcelle AN196) et a fixé les modalités de la concertation. En effet, une exposition publique a été organisée du 13 février au 3 mars inclus et un registre a été mis à disposition du public pendant toute la durée de la procédure.

Elle explique, qu'en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet la révision allégée du PLU, qu'en application de l'article L 153-14 dudit code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux PPA (personnes publiques associées).

Les conseillers municipaux approuvent le bilan de la concertation et arrêtent le projet de révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

## **11/DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Afin d'améliorer la qualité de l'éclairage sur la commune en réduisant fortement l'impact de la pollution lumineuse. Une étude complète de notre parc d'éclairage public a été réalisée par une entreprise spécialisée. L'analyse des points faibles a été faite et les éléments mis en exergue.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la demande de subvention au fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public permettant de remplacer les luminaires avec des lampes verticales vétustes par des lanternes Albany de la marque Comatelec Schreder avec un ULOR à 0 et des faibles puissances (27W) suivant l'étude du fabricant. La température de couleur sera de 2700°k.. le budget de fonctionnement lié à la consommation électrique de la commune sera stabilisé malgré l'augmentation du prix de l'électricité. Seront également installés une horloge astronomique connectée permettra de mettre en place l'extinction nocturne sur le centre du village afin de protéger l'écosystème ainsi que la faune et la flore, et la mise en place d'un luminaire solaire avec détection sur le parking des ocres permettra d'éclairer avec l'énergie solaire et un système de batterie.

Le projet s'élève à 104 886.13€ HT. Les travaux seront réalisés entre le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et le 31 mars 2024 si la subvention de 70 % est accordé.

### **12/DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ARCEAU VELOS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un arceau pour les vélos. Lionel Tribollet explique que l'emplacement sur le belvédère à côté des 2 places de stationnement pour les personnes à mobilités réduites semble le lieu adéquat pour recevoir le gabarit du rac pour les 4 ou 5 arceaux pour mettre 8 à 10 vélos Le dossier doit être déposé avant le 31 mars. Il fera d'autres propositions dans le village. Les arceaux pourront être réalisés et installés par nos agents municipaux ou par un ferronnier.

### **13/ MONTANT ANNUEL 2023 POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE III**

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'augmentation du tarif de la mise à disposition de la licence III à la SARL « Du côté de chez Charles » représentée par Charles NIVESSE de 600€ à 700€ par an.

Lionel Tribollet fait 3 interventions

-Il projette un résumé de 3 minutes de la SAFER sur la diminution de la surface agricole en Provence Alpes Côte Azur

-Il a assisté à une réunion début mars à Manoque « Espace Valléen Luberon Lure » sur la notion du déplacement et de l'aménagement de l'accueil des touristes.

- Il a assisté à une réunion organisée par le Parc Naturel Régional du Luberon sur la végétalisation et la désimpermeabilisation des cours des écoles. On commence à avoir

des retours par les communes qui ont mis en place de système. L'agence de l'Eau subventionne à 80% jusqu'à fin 2024. Pour ce type de projet il est primordial d'y impliquer tous les partenaires, enseignants, agents municipaux, parents et les élèves. Il serait utile de le coupler à l'installation de la casquette afin de maximiser la baisse de la température dans les classes.

Mme le Maire rappelle le goûter samedi 01 avril 2023 à 14h à la salle des fêtes pour les personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Age

La séance est levée à 20h 15mm.